

# BILAN D'ACTIVITÉ 2018



## LE MOT DU PRÉSIDENT

Laurent  
MARTIN

**L**e contentieux des étrangers a constitué en 2018, avec un tout petit peu moins de 1200 requêtes, 70 % des 1 682 entrées du tribunal administratif de Guyane.

Aucun tribunal de métropole ou d'outre-mer n'atteint une telle proportion, la moyenne de contentieux des étrangers étant de 37 % également pour la métropole et l'outre-mer.

Le contentieux général est donc minoritaire et cantonné de manière stable sur la dernière décennie à un nombre de requêtes proche annuellement de 500, un tiers de ce nombre étant constitué par le contentieux traditionnel et récurrent de la fonction publique.

Une première façon de lire les choses serait de voir dans cette léthargie, qui se comprend mal au regard du développement de la Guyane, de son dynamisme démographique, de son contexte social, un rapport paradoxal et peut-être fataliste au droit et à la justice. Toutefois, cette réponse est trop courte et fait l'impasse sur deux faits : le défaut de notoriété du tribunal, d'abord, l'accès au droit et à la justice compromis sur une large part du territoire guyanais, ensuite.

Fort de ce constat, le tribunal se donne comme objectif d'être un acteur engagé de l'amélioration de l'accès au droit et à la justice en Guyane.

1 682

affaires enregistrées,  
+ 25 % par rapport  
à 2017

1 401

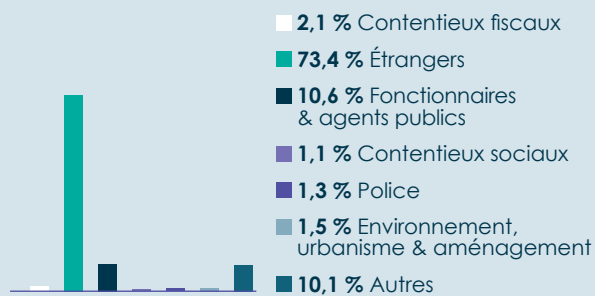
affaires jugées,  
+ 55 % par rapport  
à 2017

Délai prévisible moyen de jugement

11 mois

-21 % entre 2008 et 2018

### Répartition des affaires jugées en 2018 par type de contentieux



### Nombre d'affaires en données nettes

